



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Bosnie-Herzégovine

Question écrite n° 5725

### Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique française à l'égard de la Bosnie. En effet, après les terribles événements qui se sont produits dans l'ex-Yougoslavie, il semble que dorénavant « tout n'est que silence », comme l'écrivent les amis d'une Bosnie qui réapprend à respirer, à voter. Nos amis américains, britanniques sont engagés sur le terrain. Qu'en est-il exactement de l'action française dans ce pays, hors silence imposé par la sécurité ? Les Bosniaques attendent que nous les soutenions dans leur effort, dans leur attachement à la démocratie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir dresser le bilan de la coopération franco-bosniaque.

### Texte de la réponse

La France est engagée en Bosnie depuis le début des terribles événements auxquels l'honorable parlementaire fait référence. Elle a été partie prenante à la conclusion des accords de Dayton (d'ailleurs signés à Paris). Ces accords ont ouvert la voie à la construction d'une Bosnie unitaire et démocratique. L'heure est désormais à la reconstruction économique et à la mise en place d'une vie politique normale. La France s'implique activement dans ce double processus, comme l'illustrera la visite du ministre des affaires étrangères français (en compagnie de son homologue allemand) le 4 décembre, à Sarajevo. Après quatre années de guerre, les besoins en matière de reconstruction en Bosnie-Herzégovine sont évalués par la Banque mondiale à environ 5 milliards de dollars sur 5 ans. Ils concernent la reconstruction d'urgence des dommages de guerre, mais également le redémarrage économique du pays sur la base de profondes réformes structurelles : il s'agit pour ce second volet de favoriser l'établissement d'une économie de marché en Bosnie-Herzégovine. L'année 1996 a été consacrée à l'aide d'urgence : les conférences de donateurs de décembre 1995 et avril 1996 ont permis de réunir 1,9 milliard de dollars pour l'année. La France, dont l'élément militaire présent sur le terrain avait apporté pendant la guerre, mais surtout depuis la signature des accords de paix, une aide importante (comme par exemple la réhabilitation avec le concours du génie français des réseaux de distribution d'eau et d'électricité à Sarajevo) et qui avait également fourni une contribution de 25 MF en 1995, a continué son effort par un double canal : nouveau protocole financier bilatéral de 25 MF pour 1996 (attribués à des projets d'infrastructure : eau, électricité, chemin de fer et aéroport) ; financement à hauteur de 18 % de la contribution communautaire (qui s'élève au total à 231,2 Mécus pour 1996). Celle-ci se concentre sur les priorités suivantes : réhabilitation d'infrastructures (27 Mécus), aide pour Sarajevo (35 Mécus), aide au retour des réfugiés (dont logements et création d'emplois : 30 Mécus), programmes divers sur fonds PHARE d'aide humanitaire essentielle (agriculture, communication...), pour un total de 125 Mécus. Outre les priorités sectorielles, notre souci est d'assurer autant que possible une juste répartition de l'aide entre les diverses communautés de Bosnie. L'adoption à Paris, le 14 novembre 1996, des principes directeurs du plan de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine subordonne la poursuite de l'aide internationale à des conditions politiques et économiques plus strictes en 1997 et 1998, afin de permettre à la communauté internationale de passer progressivement le relais aux responsables de Bosnie. Cette logique de conditionnalité a conduit à reporter la conférence des donateurs prévue initialement en avril 1997 : le fonctionnement essentiellement formel des institutions bloquait l'adoption du budget de l'Etat

mais également de lois sur les politiques monétaires, bancaires et fiscales. La communauté internationale a estimé qu'une aide économique à la Bosnie dans de telles conditions de blocage interviendrait en pure perte. L'accord intervenu en mai 1997 au sein de la présidence collégiale et du conseil des ministres sur les lois économiques essentielles (budget central, banque centrale, douanes) a constitué un signe encourageant. Il a été suivi par la réunion de la Conférence des donateurs le 23 juillet 1997, au cours de laquelle une enveloppe de 1,1 million de dollars en faveur de la reconstruction a été annoncée par la communauté internationale (dont 206 Mécus au titre de la contribution communautaire). La contribution annoncée par la France s'élève à 57 millions de francs, destinés exclusivement à la reconstruction civile. Il faut y ajouter la participation française au budget communautaire, qui dépasse 240 MF. La préservation d'un environnement de sécurité est bien sûr la condition nécessaire de la réussite de ces efforts de reconstruction. La France reste une des premières nations présentes sur le terrain. La contribution française (personnel de l'armée de terre stationné en Bosnie, uniquement) s'élève à 2 500 hommes. En termes financiers, le total de la dépense militaire de la France est généralement évalué à 2 milliards de francs par an pour la période FORPRONU. Le passage de la FORPRONU à l'IFOR a porté ce montant à 6 milliards de francs pour 1996.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis de Broissia](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5725

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3772

**Réponse publiée le :** 12 janvier 1998, page 178